

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint par suppléance
de la région de gendarmerie du Grand Est,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale du Bas-Rhin,*
A. KORSAKOFF